

Félicitations pour votre réussite au concours et bienvenue dans notre métier et dans l'académie. Vous le savez, nous dénonçons les conditions peu satisfaisantes dans lesquelles vous allez effectuer votre année de stage. Malgré les annonces du ministre sur un allègement de service, la situation de l'année dernière a été reconduite à l'identique dans l'académie de Limoges : en septembre octobre vous n'assurerez qu'un service allégé (de l'ordre de 4 heures environ, vos classes étant prises en charge par un titulaire remplaçant), mais à partir de la rentrée de novembre vous aurez un service à temps plein. Nous continuons à demander que vous puissiez avoir une décharge d'un minimum de 3 heures à partir du mois de novembre et nous gardons l'objectif d'un retour à une véritable année de formation avec service allégé permettant de découvrir le métier et d'acquérir une véritable formation.

En attendant de vous rencontrer, nous vous communiquons quelques informations importantes relatives à votre première rentrée d'enseignant stagiaire.

AFFECTATION RENTREE 2012 pour les stagiaires :

L'affectation des lauréats aux concours se déroule en deux phases :

Première phase :

Affectation par le ministère dans une académie pour l'année de stage 2012/2013 courant juillet. Ces affectations sont examinées lors de groupes de travail dans lequel siègent des représentants des personnels (avec une majorité de représentants du SNES) ; leur rôle est essentiel puisqu'ils vérifient à la fois barèmes et projet d'affectations et proposent des améliorations. Pour tout renseignement concernant cette phase, vous pouvez prendre contact avec le SNES national par mel ou au 01 40 63 29 57, consultez le site national, et remplissez une fiche syndicale d'affectation (téléchargeable sur le site).

Deuxième phase :

Affectation pour l'année de stage dans un établissement au sein de l'académie de Limoges. Sur le site du rectorat de Limoges, vous trouverez une liste indicative de communes dans votre discipline (nous la reproduisons sur notre site dans cette rubrique) : vous devez formuler des vœux et remplir un dossier à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du rectorat avant le 17 août. Vous devriez connaître l'établissement dans lequel vous serez affecté(e) pour votre année de stage le 24 août.

Adressez-nous un double de votre demande au Snes, 40 avenue Saint-Surin, 87000 Limoges, ou par courriel : s3lim@snes.edu

Pendant toute la période des congés d'été nous répondrons aux mel.

RENTREE 2012

Vous serez convoqué (e) à une première réunion le 30 août à Limoges. Nous y serons présents pour vous distribuer de premières informations (mémento et guide du jeune prof).

Vous effectuerez votre pré-rentrée dans votre établissement d'affectation le 1^{er} septembre. Nous communiquerons vos coordonnées aux responsables du Snes dans vos établissements : n'hésitez pas à faire appel à eux !

Pour notre part, nous vous proposerons rapidement une réunion pour faire avec vous un état des lieux des difficultés que vous pourriez rencontrer et décider ensemble des actions à mettre en œuvre pour dénoncer les conditions dans lesquelles vous effectuez votre année de stage. Nous vous proposerons aussi plusieurs réunions d'informations sur des questions relatives au métier, à la formation mais aussi à la première affectation comme titulaire.

Responsable du secteur IUFM : Marianne CORREZE.